



**PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE BELLECHASSE
MUNICIPALITÉ D'ARMAGH**

AVIS PUBLIC

PROJET DE RÈGLEMENT 224-2026 ABROGEANT LE RÈGLEMENT 191-2022 ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX

Conformément à l'article 12 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale,

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, Fadia Bayrakdar, greffière-trésorière de la Municipalité d'Armagh à l'effet :

QUE le conseil municipal a présenté et déposé, le 3 mars 2026, le projet de règlement N°224-2026 abrogeant le règlement 191-2022 édictant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux ayant pour objet d'énoncer les principales valeurs de la municipalité en matière d'éthique et les règles qui doivent guider la conduite des élus de celle-ci ;

QUE l'adoption du règlement N°224-2026 abrogeant le règlement 191-2022 édictant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux sera faite lors de la séance du conseil qui se tiendra le 7 avril 2026 à 19h30 au 7, rue de la Salle.

QUE ledit projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, situé au 5, rue de la Salle à Armagh, durant les heures d'ouverture.

Donné à la Municipalité d'Armagh, le 25 mars 2026.

Fadia Bayrakdar
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Fadia Bayrakdar, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité d'Armagh, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis en l'affichant aux endroits désignés par le conseil municipal, le 25 mars 2026.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 25 mars 2026.

Fadia Bayrakdar
Directrice générale et greffière-trésorière